



**Préfecture d'Indre et Loire
Bureau de l'aménagement du
territoire et des installations classées
Madame MERCERON
37925 TOURS CEDEX**

Vouvray, le 03 août 2017

Objet : Demande d'enregistrement au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement – Point complémentaire

Référence : dossier de demande d'enregistrement au titre des installations classées faisant l'objet d'une enquête publique à compter du 17 août 2017

Monsieur le Préfet,

Suite à notre dépôt de dossier de demande d'enregistrement, nous souhaitons apporter les précisions suivantes :

Le système de prétraitement envisagé dans le cadre du traitement des eaux usées est encore à l'étude. Nous attendons le retour des remarques éventuelles émises lors de l'enquête publique, ou bien issues de l'instruction de notre demande de dossier d'enregistrement par les autorités compétentes pour finaliser cet ouvrage et nous le ferons évoluer si nécessaire.

Une fois cette étape passée, nous soumettrons spécifiquement le projet de prétraitement retenu à l'expertise technique de l'Agence de l'Eau. Nous solliciterons, aussi, cet organisme, sur la possibilité de l'allocation d'une aide financière à la réalisation de ce projet.

En fonction des délais de réalisation de ces étapes et du besoin d'évolution technique, la construction du prétraitement sera initiée. Compte tenu de l'avancée du projet, une réalisation pour septembre 2018 nous paraît peu réaliste. Aussi, nous prévoyons le fonctionnement opérationnel de ce prétraitement pour septembre 2019.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Florence Esclangon
Responsable de Site